

Bail commerciale d'une S.A.R.L

Par **steph210977**, le **05/01/2014** à **11:32**

Bonjour, actuellement en S.A.R.L sur un bail commerciale 3/6/9 datant de Août 2010 dont le logement fait partie, je cesse mon activité le 15 Janvier 2014 et souhaite quitter le logement aussi. Cela m'amène à une dissolution de la S.A.R.L. Ai-je raison de penser que je ne serai pas responsable des loyers suivant la dissolution et que je pourrai quitter les lieux ou ai-je tort?